



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Auvergne-Rhône-Alpes

Service régional de l'alimentation

## Compte-rendu de réunion

Courriel : [sral.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)

### **Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV)**

#### **Section végétale - Viticulture**

**23 février 2021**

La section végétale du conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) s'est réunie sous la présidence du directeur régional adjoint de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes, Guillaume ROUSSET, le 23 février 2021 par visio conférence.

La réunion est consacrée à la viticulture. Le président de séance rappelle l'ordre du jour :

1 – Bilan 2020 de la lutte contre la flavescence dorée

2 – Évolutions réglementaires

3 - Préparation de la campagne 2021

4 - Questions diverses

Il est précisé que l'ensemble des présentations sera mis en ligne sur le site internet de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Présentation sur le site internet de la DRAAF : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Viticulture>

\*\*\*\*\*

### **1 - Bilan 2020 de la lutte contre la flavescence dorée :**

Bilan de la surveillance du vignoble (Bernard DANDALET, chargé de mission gestion de foyer à la DRAAF / SRAL)

Bilan régional :

Plus de 21 000ha de vignes ont été prospectées en 2020 sur les 49 000 ha de vignes de la région AURA.

La répartition des contaminations est présentée. Une forte proportion des contaminations est observée dans le département de la Savoie où ont été détectés 1/3 des ceps contaminés.

Le périmètre de lutte obligatoire (PLO) de l'Ain est en progression, comme celui de l'Ardèche, de

la Drôme et du Rhône, mais pour la Savoie et l'Isère c'est une baisse par rapport à 2019. Il faut noter pour la première fois, la détection d'un cep contaminé en Haute-Savoie.

La surface contaminée en 2020 est de 1063 ha et le nombre de ceps contaminés 39 000.

On constate une inversion des tendances entre le bois noir et la flavescence dorée. Aujourd'hui, le bois noir devient majoritaire dans les retours d'analyse avec une proportion supérieure aux deux tiers.

#### Vignes mères de greffons et pépinières (Sylvian Bernard, FranceAgriMer) :

FranceAgrimer (FAM) est l'autorité compétente pour la délivrance du passeport phytosanitaire en vigne. 31 % des vignes ont été prospectées par FAM et le reste par la FREDON avec un financement de FAM.

1 581 ha de vignes mères de greffons ont été prospectés en 2020.

17 nouvelles parcelles ont été trouvées contaminées, dont 16 en Savoie et 1 en Ardèche ce qui représente 2 ha. C'est moins qu'en 2019 où il y avait eu 3,4 ha.

Environnements de pépinières : Suite aux prospections, il y a eu 48 décisions de traitement à l'eau chaude (TEC).

#### Mesures d'arrachage :

L'objectif est que les ceps détectés comme contaminés lors des prospections soient arrachés avant les nouveaux vols des cicadelles.

1 650 notifications ont été envoyées par le SRAL aux viticulteurs concernés avec un délai pour détruire leurs ceps.

La vérification de la destruction des ceps est effectuée par la FREDON. Sur les 1 650 viticulteurs, 13 % n'avaient pas arraché leurs ceps.

Des relances ont été faites par le SRAL et la FREDON ainsi que des recontrôles, à l'issue desquels 6 procédures administratives ont été engagées (constat contradictoire en présence du Maire). Suite à ces procédures, 1 viticulteur a fait l'objet d'une exécution d'office des travaux d'arrachage.

#### FMSE :

Dans le cadre de la lutte contre la flavescence dorée, il est possible pour les viticulteurs de bénéficier d'une indemnisation par le FMSE lorsqu'ils doivent détruire une parcelle entière du fait d'une contamination à plus de 10 %.

Un dossier est à réaliser par le viticulteur avec la FREDON et transmis ensuite sur une plateforme informatique du FMSE.

La FREDON indique que les dossiers de 2019 viennent d'être déposés.

#### Surveillance des Organismes Réglementés et Émergents (SORE) en viticulture (Céline VANDAMME, SRAL) :

Il est fait une présentation des principaux organismes qui sont recherchés dans le cadre de la SORE, et plus particulièrement la bactérie *Xylella fastidiosa*, le scarabée japonais *Popillia japonica* et le phytoplasme de la flavescence dorée.

Il est prévu que la recherche de ces organismes se fasse, pour partie, en périphérie des zones

délimitées de la flavescence dorée.

Par rapport à 2020, la recherche de *Xylella fastidiosa* est intensifiée compte-tenu de sa présence dans une région voisine.

Pour *Popillia japonica*, cela sera la première fois qu'il sera recherché sur vigne.

#### Suivi biologique du vecteur de la flavescence dorée :

Il existe deux réseaux de surveillance :

Le premier a pour objectif de déterminer la date du premier traitement à effectuer contre le vecteur de la flavescence dorée.

Le second a pour objectif d'aménager la lutte, en confirmant ou non la mise en place des traitements optionnels. Cela permet aussi de voir où les traitements n'ont pas été efficaces, ce qui sera pris en compte dans l'analyse de risque de l'année suivante.

Un exemple est donné sur une zone du Rhône où le nombre de cicadelles adultes était très important en comparaison avec un territoire en Ardèche où les traitements ont été efficaces.

Ces réseaux financés par l'État (DRAAF/SRAL) sont constitués de la FREDON ainsi que des chambres d'agriculture départementales .

## **2 - Évolutions réglementaires :**

La flavescence dorée est un organisme de quarantaine au titre de la nouvelle réglementation européenne. La France a fait le choix d'appliquer une stratégie d'éradication, c'est à dire avec un objectif de faire disparaître la maladie. Les deux moyens mis en place sont la destruction des ceps contaminés et la lutte contre le vecteur.

Un nouvel arrêté ministériel est en préparation pour la campagne 2021 afin de remplacer celui de 2013. Les principaux points sont indiqués dans le diaporama.

Discussions :

Monsieur Christophe RAUCAZ, président de la FRPV, souhaite faire prendre conscience que la mise en place de traitement à l'eau chaude a un coût important pour les pépiniéristes et qu'ils ne peuvent pas toujours le faire supporter à leurs clients. Il faut que la filière s'organise afin de s'équiper pour la réalisation du TEC et pourquoi pas, avoir des outils mutualisés afin de gagner en temps et en coût.

## **3 - Préparation de la campagne 2021 :**

Les différents secteurs de lutte obligatoires sont exposés, avec les propositions qui ont émergé des comités techniques réalisés avant le CROPSAV.

La FREDON interroge sur le fait de pouvoir toujours réaliser une prospection d'office en cas de manquement du viticulteur. Le SRAL confirme que c'est toujours possible.

La FRPV demande si la prospection dans les vignes-mères de greffon peut être faite par les viticulteurs. FAM confirme que c'est bien à eux de la faire.

- Secteur de Beaulieu :

C'est la 3ème année de lutte pour ce territoire.

- Sud Ardèche :

La situation s'est bien améliorée par contre, la découverte d'un foyer à Alba la Romaine, en dehors du foyer principal pose question.

A ce jour, l'origine de la contamination n'est pas identifiée.

- Boyeux Saint Jérôme :

Tout le vignoble a été prospecté en 2020 (70 ha). En 2021, une prospection fine et des traitements contre le vecteur seront prévus.

- Sud Drôme :

La situation dans ce secteur est stabilisée.

- Diois :

Le périmètre de lutte au vu de la situation sanitaire du vignoble pourrait être réduit fortement. Compte-tenu de la mobilisation des viticulteurs et de leur organisation pour réaliser des prospections autonomes, il est décidé de ne pas réduire le périmètre de lutte et de le conserver à l'identique de 2020. L'objectif est de permettre si nécessaire une intervention de l'État pour de la prospection d'office.

- Rhône :

C'est un secteur avec beaucoup de communes et de surfaces. Au vu de la taille de ce secteur, pour 2021 un travail précis devra être fait sur les actions à mener.

- Savoie :

C'est un secteur avec de petites parcelles qui peuvent se prospecter facilement en bord de parcelle.

CHAUTAGNE AIX LES BAINS : Ce ne sont pas de grands vignobles, mais le collectif s'organise en prospection autonome. En 2020 la maîtrise du vecteur a été meilleure.

CHIGNIN ST JEOIR : Il a été mis en place une prospection précoce. Les viticulteurs vont arracher les pieds symptomatiques dès le mois de juillet.

Commune de MARLIN à côté de THONON : nouvelle commune en prospection autonome fine ainsi que la réalisation de traitements sur la zone tampon.

Discussions :

Monsieur RAUCAZ fait remarquer qu'en Savoie, malgré les TEC réalisés depuis 20 ans pour les plantations, il y a toujours un fort taux de contamination. Il est notamment question des vignes sauvages qui sont des réservoirs importants pour la cicadelle et notamment le long d'une voie ferrée.

Le SRAL indique que la SNCF a fait arracher les vignes sauvages le long de cette voie ferrée.

### **Calendrier 2021 :**

Il est présenté un calendrier prévisionnel du programme de lutte contre la flavescence dorée.

La question se pose de réaliser des réunions d'information au vu de la situation sanitaire. Cela peut avoir un intérêt notamment pour les nouveaux maires de certaines communes. Une solution en visio-conférence est envisagée.

## **4 – Questions diverses**

La DRAAF fait part de l'annonce par la direction générale de l'alimentation du ministère chargé de l'agriculture, de travaux visant à faire évoluer le dispositif de surveillance biologique du territoire. Le comité régional d'épidémiologie (CRES) disparaît, il sera désormais intégré dans le CROPSAV. Le bulletin de santé du végétal (BSV) financé dans le cadre du plan Ecophyto doit évoluer pour se recentrer sur son objectif de baisse d'utilisation des produits phytosanitaires. Un travail est à faire en région, avec les partenaires impliqués, pour identifier les couples cultures / organismes nuisibles dont la surveillance doit être maintenue. Les propositions seront à valider lors d'un CROPSAV dédié.

En l'absence d'autres questions diverses, Guillaume ROUSSET clôt la réunion et remercie les participants.

### **Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) Section végétale - Viticulture 23 février 2021**

#### **Participants avec voix délibératives**

<b>Membres présents ou représentés</b>	<b>Représentant</b>
Monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Guillaume ROUSSET, Directeur adjoint de la DRAAF
Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	Patricia ROOSE, Cheffe du SRAL
Monsieur le Préfet de la Drôme	Dominique CHATILLON, DDT, Cheffe du service agriculture
Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme	Fabien PESTY, DDT, Chef de bureau au Service Économie Agricole
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Rhône	Marie Christine LAVAL, Conseil Départemental, Cheffe du bureau Agro-environnemental
Monsieur le représentant de l'Association des maires	Jean-Louis GERGAUT, représentant de l'AMF du Rhône
Monsieur le Président de la FREDON AURA	Magalie LAMBERET, Directrice
Monsieur le secrétaire général de la Confédération paysanne	Hélène THIBON, élu
Monsieur le Président de la FRSEA	Sandrine ROUSSIN
Madame la Présidente de la Fédération du Négoce Agricole	Sandrine BAROT CORTOT, Déléguée Régionale du Comité Négoce Centre Est

Monsieur le Président de la Chambre régionale d'agriculture	
<b>Excusés</b>	
Le Préfet de l'Allier	
Le Préfet de l'Ardèche	
Le Préfet de la Loire	
Le Préfet de la Savoie	
Le Président du Conseil Départemental de l'Allier	
Le Président du Conseil Départemental du Cantal	
Le Président du Conseil Départemental de la Loire	
Le Président du Conseil Départemental de Haute-Savoie	
Le représentant de l'association des Maires du Rhône	
Le délégué régional de l'OFB	
Le directeur de l'unité de quarantaine de l'ANSES à Lempdes	
Le délégué régional du SEMAE	

### Participants invités à titre d'expert

<b>Membres présents ou représentés</b>	<b>Représentant</b>
Fédération Régionale de la Pépinière Viticole	Christophe RAUCAZ, Président, Agathe HOURIEZ
Monsieur le Président du FMSE	Jean-Noël RIBERY, directeur Felipe LOPEZ

### Autres participants

<b>Organisme</b>	<b>NOM Prénom, fonction</b>
DRAAF / SRAL	Arnaud LABELLE, chef du pôle QPV Céline VANDAMME, adjointe pôle QPV Bernard DANDALET, chargé de mission foyer

	Catherine KHADRAOUI, assistante de service
DRAAF / FAM	Sylvian BERNARD, Adjoint au Chef de service
FREDON AURA	Denis BEC, responsable technique vigne